

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME



4.2. PLAN DE ZONAGE - COMMUNE

Révision générale approuvée le 27/03/2019

ECHELLE : 1 / 10000^{ème}


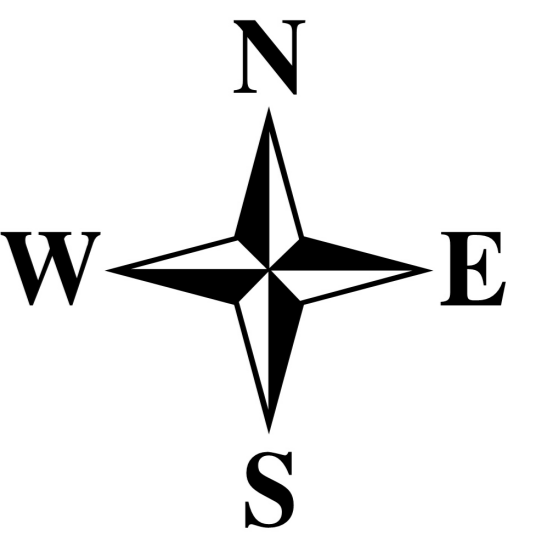
Modification simplifiée n°1 approuvée le

Le Maire

Alpicité
Urbanisme - Paysage - Environnement

SARL Alpicité (Urbanisme, Paysage, Environnement)
Av. de la Chapelle - Rés. La Croisée des Chemins n°1
Tel : 04.92.46.51.80 - Mail : contact@alpicite.fr
www.alpicite.fr

Nom	Objet	Destinataire	Superficie
ER n°1	Création d'un parking public	Commune d'Eyglers	688 m²
ER n°2	Création d'un parking public	Commune d'Eyglers	171 m²
ER n°3	Création d'un parking public	Commune d'Eyglers	604 m²
ER n°4	Création d'un parking public	Commune d'Eyglers	546 m²
ER n°7	Création d'un parking public	Commune d'Eyglers	319 m²
ER n°8	Création de voie piétonne	Commune d'Eyglers	131 m²
ER n°9	Création de voie piétonne	Commune d'Eyglers	40 m²
ER n°10	Création d'un parking public	Commune d'Eyglers	684 m²
ER n°11	Création de voie piétonne	Commune d'Eyglers	410 m²
ER n°12	Elargissement de voirie	Commune d'Eyglers	220 m²
ER n°13	Elargissement de voirie	Département des Hautes-Alpes	696 m²
ER n°14	Acquisition de parcelle sur laquelle passe la voirie publique	Commune d'Eyglers	90 m²
ER n°15	Création d'un parking public	Commune d'Eyglers	324 m²
ER n°16	Création d'un parking public	Commune d'Eyglers	504 m²
ER n°17	Création d'une voie d'accès	Commune d'Eyglers	1895 m²



Légende

- Zonage du PLU
 - Ua : Centres anciens et quartiers historiques
 - Ub : Extensions récentes de l'urbanisation de densité modérée
 - Uba : Sous le quartier de la Grande Vigne
 - Ue : Zones d'activités économiques diversifiées
 - AUa : Zone d'urbanisation future mixte soumise à l'IOAP n°1
 - AU : Zone d'urbanisation future mixte soumise à l'IOAP n°2
 - A : Zone d'urbanisation future mixte soumise à l'IOAP n°3
 - Ap : Zone d'urbanisation future destinée aux activités économiques soumise à l'IOAP n°4
 - A : Zone agricole
 - Ap : Zone agricole à protection renforcée
 - N : Zone naturelle
 - Nf : Zone naturelle destinée à l'activité forestière
 - NI : Secteur du plan d'eau
- Prescriptions ponctuelles
 - Arbre remarquable
 - Bâtiment agricole pouvant changer de destination
 - Element de patrimoine à préserver
- Prescriptions surfaciques et autres informations
 - Application de la loi Barrière (information)
 - Emplacements réservés
 - Jardins à préserver
 - Pelouses sèches à préserver
 - Zones humides à préserver
 - Périmètre soumis à des orientations d'aménagement et de programmation
 - Prescription de constructibilité - étude Loi Barrière
- Protection des captages
 - Protection immédiate. Se référer aux Annexes du PLU
 - Protection rapprochée. Se référer aux Annexes du PLU
- Cadastre PCI vecteur 2022
 - Bâtiments
 - Parcelles cadastrales
 - Bâti construits non cadastrés
 - Bâtiment lié et/ou ayant été lié à une exploitation agricole
 - Bâtiment agricole utilisé pour de l'élevage

La commune est soumise à des risques naturels et est couverte par un PPRN. Les pétitionnaires doivent prendre en compte ces risques dans l'élaboration de leurs projets (voir règlement écrit et annexes).